



Conseil
communal

Commune d'Oron
Le Bourg 9
1610 Oron-la-Ville

CONSEIL COMMUNAL D'ORON

Rapport de la commission d'étude

Concernant le préavis municipal no 16/2017

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis 16/2017, composée de Sandrine Herminjard, Michael Dovat, Jean Mancini, Philippe Tail lens, et Daniel Demiéville s'est réunie le 13.09.2017, à Palézieux.

La commission remercie M. Menétrey, délégué de la municipalité, d'avoir pris le temps de répondre à nos questions.

Contexte:

Suite à la proposition de M. Pierre Martinet, la Commune d'Oron a l'opportunité de se porter acquéreur de la parcelle RF n°11212, qui est en zone agricole.

Au vu de l'emplacement, l'achat de cette parcelle est un atout pour la commune. En effet, cela renforcerait son patrimoine financier et donnerait de la souplesse pour la gestion des futurs projets de notre commune. Nous imaginons notamment que cette parcelle puisse servir de monnaie d'échange dans le cas où un autre terrain agricole devrait être nécessaire à un développement communal.

L'estimation de la valeur licite de ce terrain, bien détaillée dans le rapport, est adéquate. A noter, que selon la LDFR (Loi fédérale sur le Droit Foncier Rural), tout exploitant agricole peut avoir la priorité pour l'achat de cette parcelle.

Au vu de ce qui précède, la commission vous recommande, Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis n°16/2017, tel que présenté.

Oron, le 14.09.2017

Sandrine Herminjard,

Jean Mancini,

Daniel Demiéville

Michael Dovat,

Philippe Tail lens,